



DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024



DÉLIBÉRATION N° 2024-06
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 16H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN -
Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT
- Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE
- Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Marie LACAZE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE
Monsieur Dominique COSTES, pouvoir donné à Monsieur Serge JULIEN

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : *Compte de Gestion de l'exercice 2023*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 4 avril 2024 ont été adressés à ses membres le 29 mars 2024 ;

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable Public pour l'exercice 2023 ;

Considérant que les écritures budgétaires et comptables retracées dans le Compte de Gestion du budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2023, sont en parfaite concordance avec celles retracées dans le Compte Administratif ;

Considérant que le Compte de Gestion 2023 n'appelle ni observation, ni réserve ;

Accusé de réception en préfecture
012-251200259-20240404-20240404_06-BF
Reçu le 11/04/2024

Cette communication entendue, le Comité syndical **APPROUVE** le **Compte de Gestion pour l'exercice 2023** tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENT ET EXCUSE : 1
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



DELIBERATION N°2024-07
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 16H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE - Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Marie LACAZE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE
Monsieur Dominique COSTES, pouvoir donné à Monsieur Serge JULIEN

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : Compte Administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Vu le Compte de Gestion 2023 établi par le Comptable Public ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 4 avril 2024 ont été adressés à ses membres le 29 mars 2024 ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 ci-annexé et sa synthèse ci-après :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	4 210 869.09 €	5 647 355.41 €	1 436 486.32 €
	Section d'investissement	953 861.38 €	1 071 365.85 €	117 504.47 €
REPORT DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement		2 778 727.16 €	
	Report en section d'investissement		309 089.19 €	
TOTAL REALISATION +	Section de fonctionnement	4 210 869.09 €	8 426 082.57 €	4 215 213.48 €

REPORT	Section d'investissement	953 861.38 €	1 380 455.04 €	426 593.66 €
RESTES A REALISER à reporter en 2024	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	1 998 250.00 €	2 950 000.00 €	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 210 869.09 €	8 426 082.57 €	4 215 213.48 €
	Section d'investissement	2 952 111.38 €	4 330 455.04 €	1 378 343.66 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023,

Constatant la parfaite concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion établi par le Comptable Public ;

Considérant que Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte pour l'exercice budgétaire 2023 est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical **APPROUVE** :

- le **Compte Administratif 2023** ;
- les opérations effectuées pendant l'année 2023, tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2023 ;
- les résultats dégagés du **Compte Administratif 2023**.

Le Vice-Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Christian TEYSSEDRE

Acte dématérialisé

<p>Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p> <ul style="list-style-type: none"> - POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - ABSENT ET EXCUSE : 1 - NE PREND PAS PART AU VOTE : 1
--

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte Administratif 2023

.....
Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 23/04/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240404_07

Identifiant unique de l'acte : 012-251200259-20240404-20240404_07-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-25120025900017-012017-CA-2023-23042024.pdf (99_BU-012-251200259-20240404-20240404_07-BF-1-1_1.pdf)

Annexe : DELIB 2024-07.pdf (70_DE-012-251200259-20240404-20240404_07-BF-1-1_2.pdf)

DELIB 2024-07



DELIBERATION N°2024-08
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 16H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN -
Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT
- Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE
- Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Marie LACAZE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE
Monsieur Dominique COSTES, pouvoir donné à Monsieur Serge JULIEN

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : *Affectation du résultat de l'exercice 2023*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 4 avril 2024 ont été adressés à ses membres le 29 mars 2024 ;

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat CA 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Chiffres à prendre en compte pour
------------------	--	-----------------------------------

			l'affectation de résultat
Investissement	309 089.19 €	117 504.47 €	426 593.66 €
Fonctionnement	2 778 727.16 €	1 436 486.32 €	4 215 213.48 €

Le Comité syndical DECIDE d'affecter le résultat au Budget Primitif 2024 comme suit :

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	426 593.66 €
Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	4 215 213.48 €

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENT ET EXCUSE : 1
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



DELIBERATION N°2024-09
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 16H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental – Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN -
Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT
- Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE
- Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Marie LACAZE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE
Monsieur Dominique COSTES, pouvoir donné à Monsieur Serge JULIEN

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 4 avril 2024 ont été adressés à ses membres le 29 mars 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-05 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 ;

Vu la délibération n° 2024-07 approuvant le Compte Administratif 2023 ;

Considérant que les restes à réaliser et le résultat de l'exercice 2023 sont intégrés et affectés au Budget Primitif 2024 ;

Vu le Budget Primitif 2024 ci-annexé ;

Vu l'examen du rapport concernant le Budget Primitif 2023 ci-annexé ;

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2024, le Comité syndical :

- **APPROUVE**
 - l'affectation des résultats dégagés au Compte Administratif 2023 ;
 - l'intégration des reports de crédits de l'exercice 2023 ;
- **ADOpte**
 - l'ensemble des inscriptions en dépenses et en recettes du Budget Primitif 2024, par section et par chapitre ;
 - l'autorisation de programme présentée en annexe du document budgétaire ;
- **DONNE DELEGATION**
 - au Président pour procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget Primitif 2024 pour le financement des investissements.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

<p>Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p> <ul style="list-style-type: none">- POUR : 12- CONTRE : 0- ABSTENTION : 1- ABSENT ET EXCUSE : 1- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
--

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2024

.....
Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240404_09

Identifiant unique de l'acte : 012-251200259-20240404-20240404_09-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-25120025900017-012017-BP-2024-11042024.xml (99_BU-
012-251200259-20240404-20240404_09-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB 2024-09.pdf (70_DE-012-251200259-20240404-20240404_09-
BF-1-1_2.pdf)

Délibération 2024-09

Annexe : Rapport Budget Primitif 2024.pdf (71_AN-012-251200259-20240404-
20240404_09-BF-1-1_3.pdf)

Rapport présentation Budget Primitif 2024



DELIBERATION N°2024-10
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 16H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE - Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Marie LACAZE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE
Monsieur Dominique COSTES, pouvoir donné à Monsieur Serge JULIEN

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : *DSP Exploitation aéroport : Révision de la contribution forfaitaire à l'équilibre financier de l'exploitation pour l'année 2024 - Avenant n°35*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 1411 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 4 avril 2024 ont été adressés à ses membres le 29 mars 2024 ;

Vu la Convention de délégation de service public signée entre le Syndicat Mixte et la SAEML AIR 12 le 1^{er} juillet 2010, notamment l'article 23 « Contribution forfaitaire à l'équilibre financier de l'exploitation » et l'article 28 « Révision des conditions financières » ;

Vu la délibération n°34 portant prolongation de la délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
012-251200259-20240404-20240404_10-DE
Reçu le 11/04/2024

Considérant la proposition du compte d'exploitation pour l'année 2024 ;

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le **Comité syndical** :

- **APPROUVE** de la révision de la contribution forfaitaire pour l'année 2024 pour un montant de 2 426 653 € ;
- **APPROUVE** l'avenant n°35 tel que joint en annexe ;
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et tous actes découlant de l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **POUR** : 13
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENT ET EXCUSE** : 1
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

Accusé de réception en préfecture
012-251200259-20240404-20240404_10-DE
Reçu le 11/04/2024

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON
AVENANT N° 35

ENTRE

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron, représenté par son Président,

ET

La Société Anonyme d'Economie Mixte Locale AIR 12 (SAEML AIR 12), représentée par son Président,

Une Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron a été conclue en application de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales entre les deux parties le 1^{er} juillet 2010.

Au regard de la prolongation de la durée de la Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron par avenant n°34 portant la fin d'exécution au 31 décembre 2024 ;

En référence à l'article 23 de la Convention de DSP « Contribution forfaitaire à l'équilibre financier de l'exploitation » et à l'article 28 « Révision des conditions financières », le Déléguataire a révisé le compte d'exploitation de l'année 2024, comme suit :

	2024
Perte exploitation	1 346 653 €
Promotion Aveyron	1 080 000 €
TOTAL	2 426 653 €

Il est convenu :

Article 1 :

En référence aux articles 23 et 28 de cette Convention, le Syndicat Mixte versera la somme totale suivante au délégataire :

- 2 426 653 € pour l'année de 2024.

Article 2 :

Les crédits seront inscrits au budget.

Article 3 :

Les autres dispositions de la Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron restent inchangées et demeurent applicables.

Fait à Salles la Source, le

Le Président
Syndicat Mixte

Le Directeur Général
SAEML AIR 12

Arnaud VIALA

Vincent MENEGHETTI



DELIBERATION N°2024-11
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 16H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN -
Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT
- Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE
- Monsieur Christian TEYSEDRE

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Marie LACAZE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSEDRE
Monsieur Dominique COSTES, pouvoir donné à Monsieur Serge JULIEN

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : *DSP Exploitation aéroport : Principe d'autorisation de prolongation de contrat COT des espaces bar-restaurant au-delà du terme de la Convention DSP Exploitation*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 1411 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 4 avril 2024 ont été adressés à ses membres le 29 mars 2024 ;

Vu la Convention de délégation de service public signée entre le Syndicat Mixte et la SAEML AIR 12 le 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la délibération n°34 portant prolongation de la délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant la cessation d'activité de l'exploitant du bar-restaurant EURL KIRUPAKARAN au 30 juin 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
012-251200259-20240404-20240404_11-DE
Reçu le 11/04/2024

Considérant la saisine du Délégué demandant une autorisation de prolongation de contrat de la Convention d'occupation du domaine public des espaces bar-restaurant à signer avec un futur repreneur au-delà de la date de fin d'exécution du contrat DSP Exploitation au 31 décembre 2024 ;

Considérant que la Licence IV, propriété du Syndicat Mixte, est attachée à la gestion du bar-restaurant de l'aéroport de Rodez-Aveyron et doit faire l'objet d'une restitution en cas de cessation d'activité ;

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **PREND ACTE** de la cessation d'activité de l'exploitant du bar-restaurant EURL KIRUPAKARAN au 30 juin 2024 ;
- **VALIDE** le principe d'une autorisation de prolongation de contrat de la Convention d'occupation du domaine public des espaces bar-restaurant au-delà de la date de fin d'exécution du contrat DSP Exploitation au 31 décembre 2024 sous réserve d'une présentation du nouveau contrat à intervenir ;
- **APPROUVE** de mettre fin à la mise à disposition de la Licence IV dès la cessation d'activité de l'exploitant EURL KIRUPAKARAN ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes découlant de l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **POUR** : 13
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENT ET EXCUSE** : 1
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0



DELIBERATION N°2024-12
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 16H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN -
Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT
- Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE
- Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Marie LACAZE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE
Monsieur Dominique COSTES, pouvoir donné à Monsieur Serge JULIEN

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : *Tickets restaurants : revalorisation de la valeur faciale*

Vu la délibération n°1025 octroyant la mise en place des tickets-restaurants aux agents du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 4 avril 2024 ont été adressés à ses membres le 29 mars 2024 ;

Considérant les mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents relatives à la revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurants ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **APPROUVE** la revalorisation de la valeur faciale des tickets-restaurants de 8.00 € à 8.50 € avec un financement de 50 % pour la collectivité et 50 % pour l'agent à compter du 1^{er} mai 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
012-251200259-20240404-20240404_12-DE
Reçu le 11/04/2024

- ***AUTORISE*** le Président à signer tous actes découlant de l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **POUR** : 13
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENT ET EXCUSE** : 1
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0



DELIBERATION N°2024-13
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 16H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE - Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Marie LACAZE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE
Monsieur Dominique COSTES, pouvoir donné à Monsieur Serge JULIEN

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : *Informations sur les décisions du Président prises par délégation*

Vu la délibération n° 2021-15 du 13 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 4 avril 2024 ont été adressés à ses membres le 29 mars 2024 ;

Vu le rapport concernant le compte rendu d'informations et dont un exemplaire est ci-annexé ;

Considérant que le Président doit rendre compte, au Comité syndical, de l'exercice de ses délégations ;

Après avoir entendu la présentation de ce rapport,
Le Comité syndical, **PREND ACTE** de ces informations.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENTS ET EXCUSES : 1
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Accusé de réception en préfecture
012-251200259-20240404-20240404_13-DE
Reçu le 11/04/2024

Décisions du Président prises par délégation du Comité syndical

N°	OBJET	MONTANT HT	TITULAIRE	DATE DE SIGNATURE
2024-01	Réhabilitation des hangars aéronautiques - LOT 11 : Menuiserie aluminium Serrurerie	126 978.39 €	SOLEI	08/01/2024
2024-02	Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB)	22 000.00 €	BET IN.S.E.	26/01/2024
2024-03	Réhabilitation des hangars aéronautiques - LOT 14 : Peinture Nettoyage	217 203.61 €	GASTON PERE & FILS	26/01/2024

Accusé de réception en préfecture
012-251200259-20240404-20240404_13-DE
Reçu le 11/04/2024